

# Compte rendu du CHSCT D de la Haute-Loire du 21 juin 2018



## La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT - Vincent DELAUGE -  
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -  
Hélène HOURRIER - Evelyne PAILLARD -  
Sophie CHAMARD – Caroline TURCAT.

## Les dossiers liés à l'inclusion systématique FO obtient de l'administration qu'elle agisse De nombreux problèmes demeurent

### Commentaire

La FNEC FP FO a assuré le suivi de nombreux dossiers de collègues en difficultés, fragilisés, malades ou en accident du travail suites à l'absence de toute structure adaptée et en conséquences de la loi sur l'inclusion systématique dont la logique est de supprimer tous les postes et toutes les structures.

La saisine du CHSCT par le biais des registres de santé et de sécurité au travail contraint l'administration à agir, sans que les mesures engagées ne correspondent aux obligations réglementaires de protection fonctionnelle et de prévention des risques professionnels.

Néanmoins des avancées sont à noter.

**PAULHAGUET:** La aussi le problème a été déplacé, mais il subsiste des difficultés. FO a interrogé sur le remplacement du service civique. L'administration n'y est pas opposé. (Seul problème celle-ci a de grande difficulté à trouver des jeunes. Il faut dire que vivre avec 500€ mensuels n'est pas une perspective engageante.)

**AUREC:** Le problème a été réglé avec le départ de l'enfant vers l'école privée.

**BRIOUDE Jules Ferry:** la situation serait maîtrisée. L'IEN souligne le travail de l'enseignant et le remercie.

FO fait remarquer que sa formation de psychologue n'y est sans doute pas pour rien et que cela doit nous interpeller sur la nécessité de prise en charge de ces enfants par des personnels spécialisés.

### Les situations:

**FONTANNES:** la situation est qualifiée d'invivable par les collègues. La représentante de l'IA avant d'annoncer que l'IEN de circonscription reprendrait contact a commencé par rejeter la faute sur les enseignants qui ne feraient pas remonter les problèmes.

FO s'est inscrit en FAUX et a relaté les difficultés immenses auxquels sont confrontés les collègues. La mesure d'aménagement du temps scolaire a été rejeté par les assistantes sociales qui considèrent que la famille d'accueil doit pouvoir également souffler.

FO a rappelé les obligations de l'IA: protéger les agents.

**BOURNONCLE:** Enseignante agressée, battue, en accident du travail a conduit l'administration a prononcé une exclusion temporaire. Une démarche judiciaire devrait conduire à aboutir à la constitution d'un dossier MDPH. Le bilan psy n'a pu être mené à son terme.

FO a obtenu, la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident du travail, la prise de conscience que les deux sorties scolaires à venir posent problème.

**St PRIVAT du DRAGON:** l'enfant problématique a été changé d'école. Ainsi, c'est la pratique des chaises musicales qui est en œuvre. On déplace le problème quand on ne peut pas le régler.

**BRIOUDE Jean Pradier:** Les collègues se partagent les difficultés, sans que cela ne soit une solution. Un suivi du dossier par le Procureur serait en cours. Quid de la responsabilité de protection de l'IA?

## Les Dossiers de protection fonctionnelle

Ainsi, l'administration a refusé de donner les réponses du recteur concernant les dossiers suivant:

- ◆ Accusation mensongère de violence
- ◆ Menaces à la porte d'une école
- ◆ Dénigrement professionnel
- ◆ Tentative de meurtre
- ◆ Agression physique par un élève

## Les problèmes bâtimentaires

**AUREC/LOIRE:** FO a remis un dossier complet sur les problèmes de sécurité liés à des travaux importants qui ont lieu actuellement à l'école élémentaire publique.

Etonnamment, le Conseiller de Prévention est venu expliquer que la mairie avait absolument tout sécurisé et qu'il n'y avait aucun problème.

Si ces affirmations sont exactes (ce que nous ne pensons pas), il n'en demeure pas moins que les projets importants de rénovation des écoles devraient passer en CHSCT. Par ailleurs, le maître d'œuvre des travaux, le commanditaires des travaux devraient informer des consignes de sécurité à respecter lors de la réalisation de travaux.

**DUNIERES:** FO a indiqué que les collègues souhaiterait pouvoir donner leur avis sur les travaux. D'après la secrétaire générale cela aurait été fait.

**BRIOUDE:** la fermeture de 4 des 6 écoles occasionne un déménagement. FO a questionné l'administration sur la manière dont elle entendait organiser le déménagement.

A l'évidence celle-ci se débarrasse du problème sur la mairie qui se décharge elle-même sur les enseignants qui doivent réaliser des cartons et préparer le déménagement.

FO a posé la question de la couverture accident du travail et du temps passé. L'administration envisage la possibilité de dégager des TR dans les écoles dans les deux semaines à venir.

## Commentaire

De nombreuses demandes de protection fonctionnelle demeurent sans réponse.

L'administration se réfugie derrière le service juridique du rectorat qui refuserait de donner les réponses.

Cette réponse est pour le moins étonnante. En effet, ce n'est pas au service juridique du rectorat de décider de l'ordre du jour des CHSCT. En revanche il y a obligation, non pas de ce service mais du recteur, de donner des réponses aux collègues qui ont été agressés et qui demande l'application du statut.

**Ecole de Solignac :** FO a demandé la requalification de l'arrêt de travail de la collègue en accident du travail ou en maladie professionnelle.

**Ecole de Rosières :** Fuites de toit. Les problèmes demeurent.

**Collège Lafayette Le Puy :** FO a rappelé que les salles sont trop petites pour accueillir autant d'élèves et demandé l'ouverture d'une 5ème et d'une 3ème. Ce sera vu au CTSD.

## Problèmes d'ATSEM

**Monistrol/Loire:** FO a demandé l'intervention de l'IA pour que la municipalité autorise les agents à prendre leur pose en bonne intelligence avec les enseignants et n'impose pas une pause au bout de 6 heures de travail.

**BRIOUDE:** FO a relayé la demande des collègues qui souhaitent que les ATSEM puissent rester affecter dans les groupes qu'ils souhaitent. Une lettre a été faite au Maire de Brioude.

**LOUDES:** FO a demandé que les collègues de maternelle puissent bénéficier des services d'une ATSEM pour chaque classe comme le prévoit le code des communes. La demande devrait être relayée.

## Maintenance Informatique dans les collèges:

Les problèmes de connexions dans de nombreux collèges, mais aussi la vétusté du parc informatique rejaillissent sur les conditions de travail des collègues enseignants et administratifs qui ne peuvent plus effectuer leur missions.

Le conseil départemental a indiqué au CDEN être conscient du problème mais n'envisage un plan qu'à l'horizon 6 ans.

FO a demandé l'intervention de l'IA et proposé l'avis suivant.

## Avis présenté par FO

Le CHSCT D constate de nombreuses défaillances concernant aussi bien le parc informatique que les vitesses de connexion internet dans de nombreux établissements.

Lors du CDEN du 16 juin 2018, le Conseil Départemental a demandé notamment aux personnels des collèges de Retournac et Lafayette du puy, mais aussi à ceux de Craponne et Lafayette Brioude de « patienter ».

Le CHSCT D constate la carence du Conseil Départemental (qui propose seulement un plan sur 6 ans) et demande à monsieur l'inspecteur d'Académie d'intervenir dans les plus brefs délais auprès de ce dernier. A défaut, le CHSCT D demande que l'Etat se substitue dès à présent à la collectivité défaillante concernant la maintenance informatique.

**7 POUR: 4 FO - 2 UNSA - 1 FSU**

## PPCR et évaluation des enseignants SE/UNSA et FSU persistent dans l'erreur!

La FNEC FP FO a regretté que l'administration ait, jusqu'à présent, refusé de discuter des conséquences possibles de la nouvelle évaluation des enseignants sur la santé des agents.

Aujourd'hui on constate qu'elle génère des risques psychosociaux importants et que dès lors il faut d'ores et déjà faire le bilan et envisager des mesures pour les faire cesser.

Personnels qui n'acceptent pas des appréciations arbitraires et qui tombent malades parce qu'on les remet en cause professionnellement, personnels qui s'estiment lésés, personnels en souffrance, comparaison entre personnels, incompréhension, fait du prince arbitraire, telles sont les premières remontées du terrain. FO a souligné la perte de confiance entre les personnels et le corps d'inspection.

FO a indiqué l'urgence d'arrêter les frais. Dans un souci d'unité syndicale FO a proposé l'avis suivant afin qu'il puisse être votable par l'UNSA et la FSU qui ont signé PPCR.

Hélas ces organisations qui par leur complicité avec les ministres ont largement participé à la pagaille actuelle, n'ont toujours pas tiré les enseignements de la situation actuelle et ont voté CONTRE l'avis présenté par FO.

## Avis présenté par FO

Considérant les conséquences des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants sur la santé des agents, Considérant qu'à l'évidence, les rapports d'évaluation et les appréciations données sont générateurs de Risques Psycho-Sociaux

Le CHSCT D se prononce

- ◇ Pour le retrait de ce dispositif d'évaluation
- ◇ Pour le retour au système antérieur

**VOTE POUR: 4 FO**

**CONTRE: 2 UNSA - 1 FSU**



